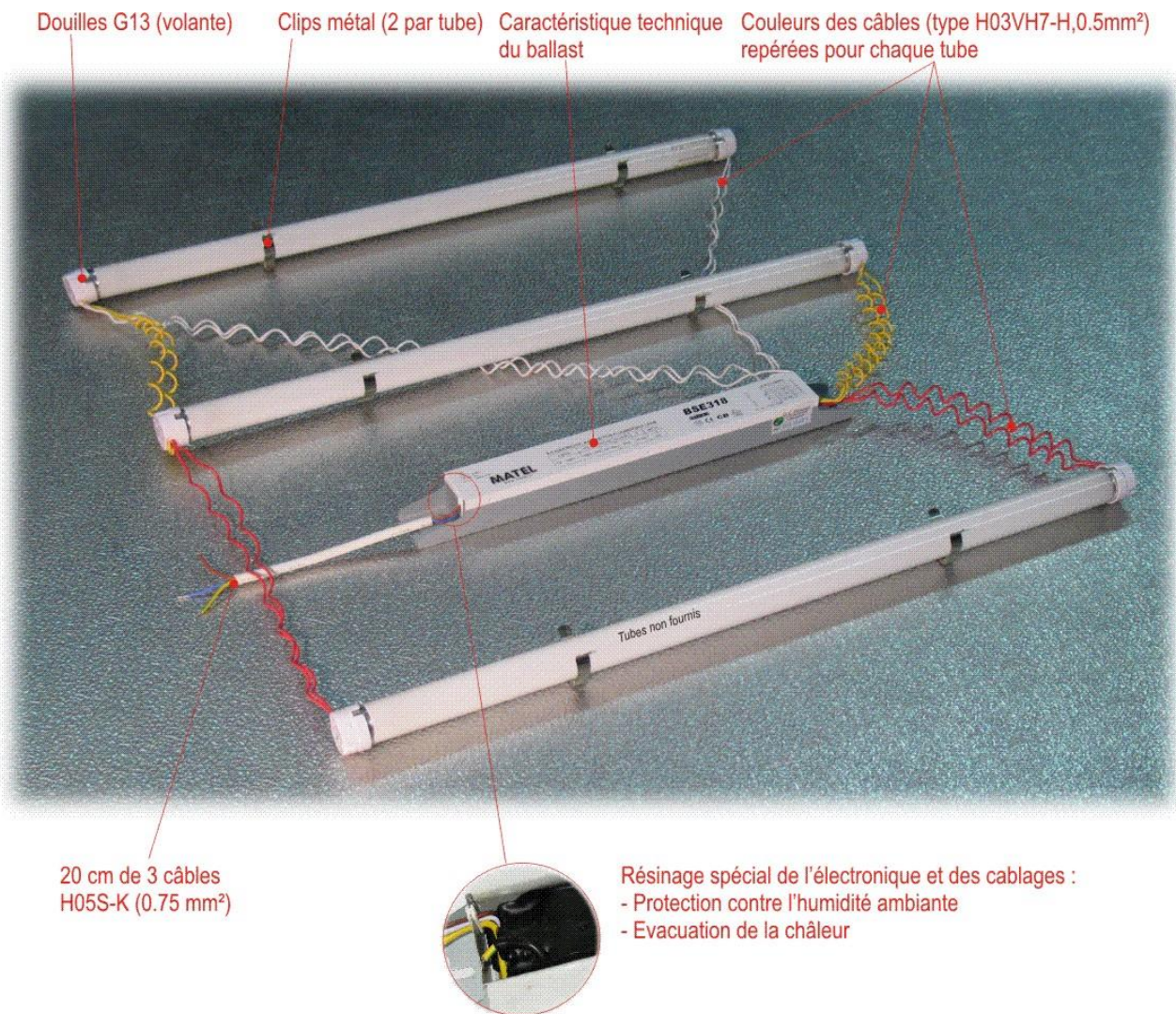


DESCRIPTION

Réglettes pré câblées pour alimentations de tube fluorescent type T8 (Ø26mm).

- ❑ Réglettes pré câblées pour l'alimentation de tubes fluorescents standards T8 (Ø26 mm).
- ❑ Alimentation des tubes par ballast électronique
- ❑ Disponibles en version mono (pour 1 tube), duo (pour 2 tubes) ou pour 3 ou 4 tubes.
- ❑ Garantie 1 an



Référence	Désignation	Dimensions L x l x h (mm)	Entraxes de fixation (mm)	Poids (g)	Courant consommé (A)	Puissance consommée (W)
BSE118	Réglette Electronique – 1 x 18/15 W	235 x 41 x 31	225	390	0.08	18
BSE130	" " " - 1 x 30 W	"	"	410	0.133	30
BSE136	" " " - 1 x 36 W	"	"	430	0.16	36
BSE158	" " " - 1 x 58 W	"	"	450	0.257	58
BSE218	Réglette électronique - 2 x 18/15 W	235 x 41 x 31	225	510	0.16	36
BSE230	" " " - 2 x 30 W	"	"	540	0.266	60
BSE236	" " " - 2 x 36 W	"	"	570	0.319	72
BSE258	" " " - 2 x 58 W	360 x 37 x 31	350	710	0.515	116
BSE318	Réglette Electronique - 3 x 18/15 W	360 x 37 x 31	350	760	0.24	54
BSE330	" " " - 3 x 30 W	"	"	790	0.399	90
BSE336	" " " - 3 x 36 W	"	"	820	0.479	118
BSE418	" " " - 4 x 18/15 W	"	"	750	0.319	72

CARACTERISTIQUES

- ❑ Alimentation électrique : 220/240 V (min/max 198/254V) – 50/60 Hz.
- ❑ Facteur de puissance : 0.98 (pas besoin de condensateur de compensation).
- ❑ Température d'utilisation : de -10°C à +50°C (T max du boîtier : 70°C).
- ❑ Fréquence d'allumage : 1 à 3 par jour maximum.
- ❑ EEI = A3.
- ❑ Coupure automatique en cas de défaillance ou en fin de vie des tubes. Réarmement après changement du(es) tube(s).
- ❑ Protégées contre l'humidité
- ❑ Allumage instantané dit "cathode froide" (convient pour une utilisation avec moins de 3 allumages par jour).
- ❑ Durée de vie : 30000h sous condition normale d'utilisation.

MISE EN ŒUVRE

- ❑ Pré câblage complet pour un gain de temps important lors du montage des luminaires
- ❑ Appareils non compatibles avec l'utilisation de clignoteur ou de gradateur.
- ❑ Doivent obligatoirement être reliés à un réseau de terre correct.
- ❑ Système pour application protégée, en intérieur de caisson, ou emplacement protégé de l'humidité.
- ❑ Ne peuvent pas être posés sur une surface non pourvue de trou de drainage.
- ❑ Associer systématiquement les câbles de même couleur à un seul tube (voir photo page 1).

DECLARATION UE DE CONFORMITE

Identification des produits :

Type de produits : Réglettes Electroniques pour tubes fluorescents T8

Modèles : BSEx

Nous, soussignés MATEL Group SAS, déclarons par la présente, suivant les données du constructeur, que les produits auxquels se réfère cette déclaration, sont conformes aux exigences essentielles des Directives Européennes suivantes :

Directive Basse Tension :

2014/35/UE

Directive CEM :

2014/30/UE

La conformité des produits a été évaluée en appliquant la(les) norme(s) suivante(s) :

- EN61347-2-3/2001 : utilisée en relation avec EN61347-1:2001

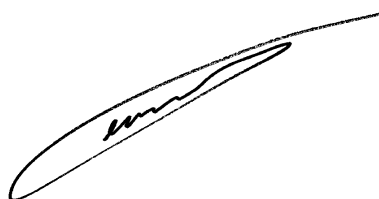
- EN55015 / A2 : 2009
- EN61547 : 2009
- EN61000-3-2 / A2 : 2009
- EN61000-3-3 : 2008

Selon le rapport de test nemko 101979

Sous réserve d'installation, d'entretien et d'utilisation conformes à leur destination, à la réglementation et aux normes en vigueur au sein du pays d'installation, aux instructions du constructeur et aux règles de l'art.

A Saint Quentin Fallavier,
Le 1 février 2017.

Patrick VESSILLER
Responsable Technique



DECLARATION DE CONFORMITE

Nous, soussignés la société MATEL,
domiciliée
18 rue d'Anjou
ZI Tharabie
F - 38291 St QUENTIN FALLAVIER



Déclarons par la présente, selon les données constructeur fournies, que les produits :

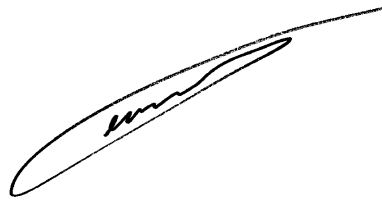
- Réglettes Electroniques pour tubes fluorescents T8

Sont conformes aux directives RoHS :

- 2011/65/EU

A Saint Quentin Fallavier,
Le 1 Février 2017.

Patrick VESSILLER
Responsable Technique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Vessiller', is written over a horizontal line.